

MAIRIE DE FOUILLOY



Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 13/04/2018

Le 13 avril 2018, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 06 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard Brochot, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :
Monsieur Philippe Bocquet qui donne procuration à Madame Emmanuelle Bocquet
Monsieur Ludovic Baillet qui donne pouvoir à Monsieur Yves Ducrocq
Monsieur Jean-Michel Leboisne : absent

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h.

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour un projet d'embellissement des armoires électriques.

Adopté à l'unanimité

1°) Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Madame Emmanuelle Bocquet comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2°) Adoption du PV du conseil municipal du 09 février 2018.

En l'absence d'observations et de questions le procès-verbal du conseil du 09 février 2018 est adopté à l'unanimité.

3°) Vote du taux d'imposition

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition comme en 2017, soit,

- Taxe habitation : 17%
- Taxe foncière bâtie : 25.61 %
- Taxe foncière non bâtie : 46.03 %

Adopté à l'unanimité

4°) Autorisation d'encaisser un chèque de 3922.24 € de la coopérative forestière

M. le Maire donne la parole à M. Mercieca qui demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation d'encaisser un chèque de la C.F.2A d'un montant de 3922,24 euros.

Cette somme correspond à la vente des 62 peupliers abattus au cours de l'automne 2017. Les zones concernées de la commune sont : le marais face à Casino ; les jardins derrière Casino et le Marais.

De cette somme a été préalablement déduit les factures de trois prestations de cette coopérative, soit un montant de 376.13 euros.

La somme encaissée va permettre la replantation d'environ 140 peupliers.

Adopté à l'unanimité.

5° Autorisation d'encaisser un chèque d'un montant de 1099.40 € du CPEP, spectacle de Noël

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation d'encaisser un chèque du CPEF d'un montant de 1099.40 euros.

Cette somme correspond à leur participation au spectacle de Noël.

Adopté à l'unanimité.

6°) Autorisation de modification du tableau RIFSEEP vu en Conseil Municipal le 04/12/2017.

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de modifier le montant annuel individuel IFSE à 3700 € ainsi que le montant annuel CI à 370 €, du tableau RIFSEEP vu en conseil municipal du 04/12/2017 concernant le cadre d'emplois des adjoints technique pour le groupe 2 « exécution » (erreur de retranscription).

Adopté à l'unanimité.

7°) Approbation des comptes administratif et de gestion 2017 et affectation du résultat 2017.

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit, 1^{ère} adjointe chargée des finances pour la présentation du compte administratif 2017. Il propose aux membres du conseil d'élire Mme Defruit en tant que Présidente pour la présentation du compte administratif et du compte de gestion 2017.

Le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote

Adopté à l'unanimité

Mme Defruit présente le compte administratif et le compte de gestion 2017 et explique que :

Les recettes de fonctionnement ont été supérieures de 18939 € par rapport à 2016 surtout par l'augmentation exceptionnelle de la TADEM (taxes sur les transactions immobilières du département, reversées aux communes).

Les dépenses de fonctionnement ont été supérieures à celles de 2016, nous avons effectué plus de travaux de voirie, de réparations de matériels et les charges de personnels (51.80% du budget) ont augmenté suite à l'emploi d'un demi-poste au secrétariat.

Le résultat de fonctionnement 2017 est positif de 171 164.94 €

Les recettes d'investissement correspondent aux résultats cumulés des années précédentes et de la subvention de 15 000 € du département pour la réfection de la toiture.

Au 31/12/2017 nous attendons le subvention l'état de 25936 € (toiture) et le remboursement de la TVA 2016 de 24 068.56 €

Les dépenses d'investissement de 342 538.75 € selon le détail ci-dessous

Emprunts : 63 474.66 €

Logiciel NOE (pour ALSH et cantine) : 3 367.49 €

Travaux toiture Mairie : 160 826.11 €

Remplacement chauffe-eau + radiateurs maternels : 2 276.40 €

Travaux remplacement plomberie école maternelle : 1 756.20 €

Mise en place portier vidéo au péri scolaire :	2 103.26 €
Patères pour Péri scolaire :	1 116.52 €
Remplacement portails école :	4 535.12 €
Remplacement chauffe-eau école bâtiment A :	461.40 €
Traitement toitures écoles :	11 741.41 €
Installation visiophone école primaire :	2 349.98 €
Anti panique pour école :	792.19 €
Achat cuisinière pour l'école maternelle :	399.99 €
Prises réseaux écoles :	3 464.04 €
Travaux cimetièrre (inventaire, murs, portes, portail) :	31 739.40 €
Travaux logements (plomberie, menuiserie, portes garages+ chauffe-eau sdf) :	10 806.39 €
Vitrine murale pour affichage extérieur :	736.80 €
Travaux plafond cantine, éclairage et désinsectiseur :	8 033.57 €
Renouvellement poteaux incendie :	5 722.72 €
Etude pour assainissement et eaux pluviales :	2 400.00 €
Achat d'un broyeur déchets :	7 320.00 €
Achat élagueuse :	505.00 €
Achat tondeuse (professionnelle) :	1 979.12 €
Panneaux de signalisation :	3 147.01 €
1 Armoire et 2 ordinateurs pour le secrétariat :	4 106.59 €
Isoloirs, rideaux, poteaux (pour votes) :	1 341.48 €
Tables salle des fêtes de extérieures :	5 197.20 €
Table modulaire salle des conseils en plus :	838.70 €
Reste à payer 2017 :	1 107.60 €

Le résultat des investissements 2017 est négatif de	320 264.71 €

Résultat d'investissement 2017

Résultat 2016	=	+ 132 634.46 €
Résultat de gestion 2017	=	- 319 157.11 €
Reste à payer	=	- 1 107.60 €

Résultat 2017	=	- 187 630.25 €

Résultat de fonctionnement 2017

Résultat 2016	=	+ 432 058.19 €
Résultat gestion 2017	=	- 171 164.94 €

Résultat 2017	=	+ 607 223.13 €

Le compte administratif respecte les normes comptables, il a été comparé au compte de gestion, contrôlé et validé par Mme le Percepteur, c'est pourquoi je le soumetts à votre approbation par vote.

Je vous demande de bien vouloir approuver par votre l'affectation du résultat : 419 592.88 e en section de fonctionnement.

**Le Maire ne prend pas part au vote
Adopté à l'unanimité.**

8°) Vote du budget 2018

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit pour la présentation du budget 2018.

Il a été décidé précédemment que les taxes d'habitation et taxes foncières ne seraient pas augmentées.

Recettes de fonctionnement : 1 717 686.88 €

Mme Defruit détaille par chapitre les prévisions des recettes. Elle souligne les recettes supplémentaires annoncées : pour les impôts et taxes : + 9568 €, l'augmentation de la dotation rurale de 35 000 € au chapitre 75, location des immeubles, actuellement 2 logements sont loués, 2 autres sont en rénovation et le seront prochainement. Le bail avec la poste sera modifié, comme le prévoit le contrat initial, au 1^{er} juillet 2018, le montant du loyer trimestriel passera de 7 557 € à 3 000 €.

Dépenses de fonctionnement : 1 717 686.88 €

Mme Defruit précise que les prévisions de dépenses 2018 sont sensiblement les mêmes que celles de 2017. Toutefois, les recettes supplémentaires permettent d'abonder les comptes « réfection des bâtiments » et « réfection de voiries » au chapitre 65. Les bons résultats cumulés nous permettent de virer 419 592.88 € à la section d'investissement.

Elle indique que la facture du SDIS de 2018 est de 45 333.59 € et la facture des Alençons est de 3 718 €.

Recettes d'investissement : 660 228.04 €

Elles comprennent le montant des résultats de fonctionnement cumulés, la subvention de l'Etat non perçue en 2017 d'un montant de 25 936.35 €, la TVA d'un montant de 24 068.56 € non perçue en 2017, et la petite taxe d'aménagement.

Dépenses d'investissement : 660 228.04 €

Après la prise en charge des résultats 2017, nous prévoyons un montant de dépenses de 472 597.79 € détaillées ci-dessous :

1641 Emprunts :	38 451.61 €
2041582 : Participation commune travaux eaux pluviales :	30 000.00 €
2121 Plantations d'arbres :	9 000.00 €
21311 Hôtel de ville (étude avant travaux) :	5 280.00 €
21312 Bâtiments scolaires (cour et panneau basket) :	42 600.00 €
21316 Equipement cimetière (bornes + plaques +allée) :	10 500.00 €
21318 Autres bâtiments (logements, étude salle des fêtes) :	17 000.00 €
2152 Installations voirie (aménagement sécurité routière +Installation plots rue V. Hugo et rue 4ème DIC) :	23 000.00 €

21534 Réseaux électrifications (armoires électriques) :	47 450.00 €
2158 Autres matériels et outillage (panneau info. Lumineux, guirlandes, 2 radars péda, 1 poteau incendie, aspirateur à feuilles) :	27 000.00 €
2183 Matériels bureau et informatiques (ordinateurs écoles) (dont 1107.60 E reste à payer 2017) :	5 350.00 €
2184 Mobilier (chaises salle des fêtes + ALSH) :	6 200.00 €
2318 Autres immobilisations(réserve) :	210 766.18 €

	472 597.79 €

Mme Defruit précise que le montant de la dette de la commune est très faible.
 Nous remboursons à ce titre 39 5942.82 € en 2018.
 Elle indique que le dossier « rénovation mairie » sera traité après le résultat du marché en cours.
 Le budget 2018 est contrôlé et validé par Mme le Percepteur de Corbie

Adopté à l'unanimité.

9°) Autorisation de refacturer à Sopelec la deuxième intervention de Centaure Systems

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal

L'installation du panneau d'affichage électronique nécessitait la création d'un bâti en béton et de raccordements électrique et informatique. Les plans de réservation ont été fournis par la société Centaure Systems et l'entreprise Sopelec a été chargée de réaliser les travaux. Celle-ci a été destinataire à deux reprises des plans de réservation.

Cependant une première intervention de mise en place du panneau n'a pu aboutir, la longueur des câbles en attente étant insuffisante pour effectuer le raccordement.

Après reprise des réservations par Sopelec, la société Centaure Systems est intervenue une deuxième fois, mais cette intervention qui a fait l'objet d'un devis accepté a été facturée.

La société Sopelec a été avertie par deux lettres recommandées, l'une avant, l'autre après intervention que le montant de celle-ci serait à sa charge, cette erreur relevant entièrement de sa responsabilité.

Aucune réponse n'a été faite à ces deux courriers.

La facture de cette deuxième intervention d'un montant de 726.00 € a été régulièrement payée par la commune. Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'émettre un titre de recettes à l'encontre de l'entreprise SOPELEC pour le montant de cette facture.

Adopté à l'unanimité.

10°) Autorisation à la Commune de refacturer le dépassement du tri OM pour le Mémorial Australien à la Ste Bouygues

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande au conseil son accord pour l'émission d'un titre de 242.24 € correspondant à la redevance ordures ménagères pour le Mémorial Australien à la société Bouygues

Adopté à l'unanimité.

11°) Autorisation d'encaisser un chèque de 2 337.79 € de Groupama concernant un sinistre

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande au conseil l'autorisation d'encaisser un chèque de 2337.79€ correspondant au remboursement par Groupama des vitres brisées à l'école.

Adopté à l'unanimité

12°) Autorisation de transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux à la FDE pour un montant de 22 473 €

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation du transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux à la FDE pour un montant de 22 473 €.

Dans la continuité de la délibération prise par le conseil municipal, les économies réalisées par l'extinction des luminaires entre minuit et 5 heures du matin et l'extinction d'un luminaire sur deux dans certaines rues permettent le remplacement des luminaires de la rue Jules Lardière par des luminaires à leds plus économiques. Le coût de ces travaux est de 22 473 €.

Ces travaux seront réalisés avec votre accord sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale de l'Energie et viendront compléter le changement des luminaires de la rue Hyppolite Noiret qui devrait intervenir selon la FDE avant la fin mai.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la FDE.

Adopté à l'unanimité.

13°) Autorisation de faire une demande de subvention DETR pour les travaux d'accessibilité et de rénovation thermique de la mairie.

Conformément à une délibération de notre dernier conseil municipal du 9 février une demande de subvention, au titre de la DETR, concernant les travaux de rénovation de la mairie, a été adressée au service de la préfecture. Cette demande est recevable mais il nous a été demandé de la scinder en deux parties afin que la commune bénéficie d'une meilleure prise en charge.

En effet, au titre de l'accessibilité et de la rénovation thermique le taux de subvention est de 35%, au titre de l'aménagement des locaux le taux n'est plus que de 30%.

En laissant notre demande en l'état, la préfecture ne peut qu'attribuer un taux de 30%.

De surcroît il nous est demandé d'inclure les honoraires de maîtrise d'œuvre dans cette demande, selon le même critère.

J'ai demandé au bureau d'études Arcotec, qui a accepté, de scinder le coût estimatif de ces travaux et de ses honoraires en deux parties : l'accessibilité et la rénovation thermique d'une part, l'aménagement des locaux d'autre part.

Pour l'accessibilité et la rénovation thermique, la maîtrise d'œuvre, la subvention serait de 49 042.00€

Pour l'aménagement des locaux, la subvention serait de 18 622.00€

Soit une subvention totale de 67 664.00 €

Cette délibération et les trois suivantes ont cette même motivation, elles sont à voter séparément, mais je vous propose de répondre à vos questions pour l'ensemble des celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

14°) Autorisation de faire une demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de la Mairie

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation de faire une demande de subvention DETR pour l'aménagement de la Mairie à hauteur de 30% des travaux subventionnables.

Adopté à l'unanimité.

15°) Autorisation de faire une demande de subvention DETR pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et de rénovation thermique de la Mairie

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation de faire une demande de subvention DETR pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et de rénovation thermique de la Mairie à hauteur de 35%.

Adopté à l'unanimité.

16°) Autorisation de de faire une demande de subvention DETR pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Mairie

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation de faire une demande de subvention DETR pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Mairie à hauteur de 30%.

Adopté à l'unanimité.

17°) Autorisation de signer une convention de maîtrise d'œuvre des travaux de la Mairie avec le bureau ARCOTEC

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation de signer une convention de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation de la Mairie avec le bureau ARCOTEC.

Le coût de cette convention de maîtrise d'œuvre est de 19 300 € HT soit 23 160 € TTC et comprend toutes les phases de conception, de préparation de marché, de suivi de chantier, de réception des travaux et de validation des dossiers des ouvrages exécutés.

Cette dépense est subventionnable selon les critères vus précédemment.

Adopté à l'unanimité.

18°) Autorisation de passer une convention de contrôle technique et de missions SPS des travaux de la Mairie avec le bureau de contrôle Véritas

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation de passer une convention de contrôle technique concernant les travaux de rénovation de la Mairie avec le bureau de contrôle Véritas

Les opérations de construction ou de rénovation doivent faire appel selon leur taille à un bureau de contrôle technique chargé de vérifier la conformité des travaux et des matériaux utilisés aux normes en vigueur et d'en vérifier la bonne exécution.

Le bureau Veritas a proposé la meilleure offre financière pour cette mission et pour la mission SPS qui suivra. Ce bureau de contrôle est un bureau reconnu nationalement et internationalement.

Le coût de son offre est de 2 270€ hors taxe soit 2 724.00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande au conseil l'autorisation de passer une convention de missions SPS pour les travaux de rénovation de la Mairie avec le bureau de contrôle Véritas

La mission de coordination SPS est de prévenir, tout au long de l'opération, les risques résultant des interventions simultanées ou successives des diverses entreprises et équipes.

Cette mission est obligatoire dès lors qu'un certain nombre d'entreprises interviennent sur un chantier. Le bureau Veritas a fait la meilleure offre financière pour cette mission, qu'il réalisera avec celle de contrôle technique.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer une convention de mission SPS avec le bureau Veritas, concernant les travaux de rénovation de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

19°) Autorisation de passer un marché de fournitures de repas et de gouters pour la restauration scolaire et l'ALSH

Le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande l'autorisation de passer un marché à procédure adaptée de fournitures de repas et de gouters pour la restauration scolaire et l'ALSH

La convention passée avec notre fournisseur actuel s'achève le 31 aout 2018. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec un prestataire dont la mission débutera le 01 septembre.

Le coût actuel de la prestation est de 51 000 € par an, supérieur au seuil des marchés.

Afin de ne pas avoir à renouveler de consultation tous les ans, le marché aura une durée de trois ans et sera passé sous forme de marché à procédure adaptée, en accord cadre avec bons de commande.

S'agissant d'un marché de services dont le seuil est supérieur à 90 000 € hors taxes, une publicité sera faite dans un journal d'annonces légales et la procédure dématérialisée. Depuis les travaux de rénovation de la toiture, nous pouvons accéder au site d'annonces de Somme numérique.

Le calendrier

- Publication : 27 avril 2018
- Date limite de réception des offres : 13 juin 2018 à 16h.
- Ouverture des plis : 15 juin 2018
- Etudes des offres du 16 juin au 2 juillet 2018
- Choix de l'entreprise : 3 juillet 2018
- Notification aux entreprises non retenues : 6 juillet 2018
- Notification à l'entreprise retenue : 20 juillet 2018 (délai de 10 jours)

Adopté à l'unanimité

20°) Autorisation d'embellissement des armoires électriques proposée par la FDE

M. le Maire demande l'accord du conseil pour faire effectuer par un prestataire une fresque sur les armoires électriques de la commune proposée par la FDE à raison d'une par an. La FDE subventionne à hauteur de 1000 €

Adopté à l'unanimité.

La délibération pour la convention du réseau eaux pluviales avec la Com de Com ne sera pas abordée ce soir, en effet nous avons rencontré Mme Guilbert, Percepteur à Corbie qui souhaite s'entretenir avec M. Peltier, Directeur des services de la Com de Com, pour mieux comprendre cette convention proposée.

L'ordre du jour étant terminé, M. Le Maire demande s'il y a des questions

Questions diverses :

Catherine Hémaux rappelle la distribution du muguet le premier Mai et relance un appel aux volontaires ; distribution de 10h à 12h.

Yves Ducrocq demande ce qu'il en est de l'inauguration du mémorial et de son centre du souvenir : Inauguration du 24 au 25 Avril. Le Président, Monsieur Macron, sera absent mais remplacé par le premier Ministre. Le premier ministre Australien sera également présent ainsi que le Prince de Galles.

Rappel fait par M. Estienne que la fête nationale du sport a lieu du 21 au 23 Septembre. Les WC publics qui se trouvaient à côté de l'Eglise de Fouillooy ont été démontés car insalubres, en revanche, sur demande, ceux dans la cours de la Mairie peuvent être mis à disposition des associations ou lors des fêtes et rassemblements.

Emmanuelle Bocquet informe le conseil de son déménagement pour raison professionnelle et ainsi de sa démission du conseil de Fouillooy.

Fin de séance à 22h

